



Le Défi des Maîtres



Article 1 – Définition de la compétition et participant

Cette compétition est réservée uniquement aux archers licenciés dans les clubs des Deux-Sèvres. Les compétitions qualificatives pour « Le Défi des Maîtres » sont les concours qualificatifs aux championnats de France organisés par les clubs ou compagnies des Deux-Sèvres pendant la saison de tir en salle. Une grande finale sera organisée en février ou mars à la fin de la saison salle.

Article 2 – Définition des groupes de classement

Les Archers seront regroupés selon un classement scratch à la fin des tirs qualificatifs de chaque compétition organisée dans les Deux-Sèvres.

Les 6 groupes sont les suivants :

Groupe 1- Dames Arc Classique : de Séniors à Super Vétérans.

Groupe 2- Hommes Arc Classique : de Séniors à Super Vétérans.

Groupe 3- Arc à Poulies : toutes Catégories femmes et hommes.

Groupe 4- Jeunes Hommes et Femmes Arc Classique, Benjamins et Minimes

Groupe 5- Jeunes Hommes et Femmes Arc Classique, cadets et Juniors

Groupe 6- Bare Bow : toutes Catégories femmes et hommes sur blason de 40 cm

Article 3 – Modalités pratiques durant la période de qualification

A la fin de chaque concours qualificatif, un nouveau classement est établi pour chaque groupe comme défini à l'article 2. Le club organisateur de la compétition s'engage à :

- Saisir pour chaque archer le nombre de 10 et 9 réalisés afin de gérer les égalités dans les groupes.
- Faire parvenir au responsable classement du « Défi des Maîtres » le résultat de sa compétition (fichiers FFTA et pdf).

Article 4 – Décompte des points de la phase de qualification.

Sur même concours, dans le même groupe seul le premier tir sera pris en compte.

Les points seront affectés comme suit :

Place tir qualificatif- Classement scratch	Nombre de points
1 ^{er}	25
2 ^{ème}	21
3 ^{ème}	18
4 ^{ème}	15
5 ^{ème}	13
6 ^{ème}	12
7 ^{ème}	11
8 ^{ème}	10
9 ^{ème} à 16 ^{ème}	6
17 ^{ème} à 20 ^{ème}	3
21 ^{ème} à 24 ^{ème}	1

Article 5 – Mode de qualification pour la finale

A l'issue des concours de qualification, un classement de groupe sera établi à partir du total des trois meilleurs résultats.

Seront retenus pour la finale, les 8 meilleurs archers de chaque groupe, **ayant au moins effectué deux compétitions qualificatives.**

Article 6 – Gestion des égalités pour accéder à la finale

En cas d'égalité pour la 8^{ème} place, les archers seront départagés selon le procédé suivant :

- 1- Le meilleur score réalisé sur les concours qualificatifs à la finale du défi des Maîtres (Concours organisés dans les Deux-Sèvres lors de la saison de tir en salle)
- 2- Meilleure moyenne sur 2 concours réalisés dans le département.
- 3- Meilleure moyenne sur 3 concours réalisés dans le département.

Article 6 – Conditions d'organisation de la finale

- Chaque année, le CD79 confiera l'organisation de la finale à un club du département.
- La gestion sportive du concours sera assurée par le CD79. Il n'y aura pas de frais d'engagement pour les participants. Les blasons et les récompenses seront à la charge du CD79
- Le club organisateur se charge de la réservation de la salle et de la mise en place des équipements. Il pourra proposer une restauration, buvette et animation.

Article 7 – Organisation sportive

La finale d'un groupe sera ouverte qu'à partir de 4 archers sélectionnables et présents le jour de la dite finale.

La finale du « Défi des Maîtres » se déroulera comme ci-dessous :

- a) le matin un tir de qualification et des matchs de poules
- b) l'après-midi, les tirs de classement pour les places 8,7,6,5,4,3 et les finales

Le tir de qualification :

Il sera réalisé sur 5 volées de 3 flèches sur blason trispot (mono blason de 40cm pour les bare bow).

Le classement du tir de qualification permet :

- D'attribuer des points de bonus pour les matchs suivants
 - Un point de bonus aux deux premiers pour un groupe de 4 archers.
 - Un point de bonus aux quatre premiers pour un groupe de 5 à 8 archers.
- De constituer :
 - Une poule si quatre archers dans le groupe.
 - Deux poules pour 5 à 8 archers dans le groupe suivant le tableau ci-dessous.

Poule 1	Poule 2
1	2
4	3
5	6
8	7

Le tir en poule :

Il se déroulera sous le système de set.

Chaque archer qui gagne son match marque 1 point, un match perdu ne donne aucun point.

Un goal-average est également mis en place pour gérer les égalités de points à la fin des matchs de poule :

Exemple :

- a) l'archer (A) gagne son match contre l'archer (B) 6-4, l'archer (A) a un goal-average de (+2), l'archer (B) a un goal-average de (-2),
- b) le match suivant l'archer (A) gagne son match contre l'archer (C) 6-0, il a maintenant un goal-average de +8 (+2+6 =8)

Tirs de classement :

En début d'après-midi, les rangs équivalents de chaque poule (ex : 4^{ème} poule 1 et 4^{ème} poule 2) s'affrontent afin d'établir le classement pour les places : 8,7,6,5,4,3

Article 8- Déroulement des finales de groupe

Les finales de groupe se réaliseront en tir alterné (20 secondes par flèche) toujours sur le système de set.

- Une cible par archer.
- Les archers tirent avec deux jeux de trois flèches et ne se déplacent pas en cible.
- En cible :
- un arbitre
- un marqueur pour chaque archer
- une personne chargée de ramener les flèches aux Archers.

Article 9 – Récompenses

Les récompenses du classement final seront à la charge du Comité Départemental des Deux-Sèvres.

La remise des récompenses aura lieu lors de la finale Départementale.

Article 10 - Gestion des résultats et remise des récompenses

La commission sportive gèrera les résultats et la remise des récompenses.

Article 11 – Révision et modification du règlement

Le Comité Départemental se réserve tout droit de modification si nécessaire pendant le déroulement du « Défi des Maîtres ».

le 19 septembre 2014

La Commission Sportive du comité départemental des Deux-Sèvres

